



4 Avenue de la Gare  
CS 10159  
59605 MAUBEUGE Cedex

# SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS DE LA SAMBRE

Département du Nord

Extrait du registre des délibérations

<p>Séance du : 30 novembre 2022 Lieu de réunion : Maubeuge Convocation : 24 novembre 2022 Affichage convocation et ordre du jour : 24 novembre 2022 Délibération n° 23/2022 Réf : BC/JT/CW Objet : élection des Vice-présidents.</p>	<p>Nombre de délégués en exercice : 28 Nombre de délégués présents : 21 Nombre de votants : 27 dont 6 pouvoirs Transmission à la Sous-préfecture : 06/12/22 Affichage délibération : 06/12/22</p>
--	---

Le conseil syndical s'est réuni le 30 novembre 2022 à 18h30 à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président.

#### Etaient présents :

**CAMVS : Délégués titulaires :** Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Bernard BONDUE-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Claude DUPONT-Jean DURIEUX- Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN -Daniel LEFERME- Jean-François LEMAITRE- Martine LEMOINE- Jean-Claude MARET- Claude MENISSEZ- Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.

**CAMVS : Délégués suppléants :** Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DEGAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOGOCIOLO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Vincent PETIT-Aurélie WELONEK-Didier WILLOT.

**Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir :** Bernard BONDUE à Aude VAN CAUWENBERGE-Thierry DEPARIS à Emmanuelle DELABRE-Michel HANNECART à Claude DUPONT-Martine LEMOINE à Jean DURIEUX-Jean-Claude MARET à Arnaud BEAUQUEL-Claude MENISSEZ à Pascal CHABOT.

**Délégués titulaires par représentation-substitution :** Communauté de Communes du Pays de Mormal : Stéphane LATOUCHE-Simon DELAPORTE.

**Délégués suppléants de la CCPM :** José GILBERT-Sophie DEGANT.

**Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Emmanuelle DELABRE

**Assistaient à la réunion sans participer au débat :** Jacques THIBAUX Directeur - Madame Corinne SIMON, Sous-préfète.

## Election des Vice-présidents

Le Président procède à l'élection des 5 Vice-présidents, conformément aux articles L5211-1, L.5211-10 et L.5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'élection est nominative par ordre d'élection des Vice-présidents, à bulletins secrets à la majorité absolue.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 059-255902827-20221206-DEL23\_2022-DE

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des voix :

- désigne et proclame :

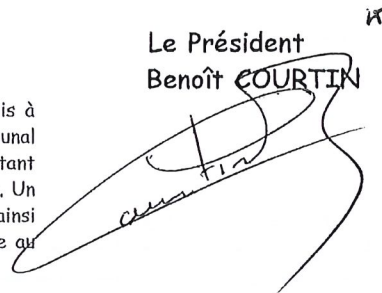
- 1<sup>er</sup> Vice-président : M. Pascal CHABOT : 27 voix ;
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : M. Jean-Pierre LEBLANC : 27 voix ;
- 3<sup>ème</sup> Vice-président : M. Jacques THURETTE 27 : voix ;
- 4<sup>ème</sup> Vice-présidente : Mme Emmanuelle DELABRE : 27 voix ;
- 5<sup>ème</sup> Vice-président : M. Stéphane LATOUCHE : 27 voix.

- autorise le Président à signer tout document afférant à ces élections et prises de fonctions.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président  
Benoît COURTIN



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois